



Gîtes « Les Serres »

CONTRAT DE LOCATION

Le propriétaire

Karine Dethès et Jean-François Algoud
 295 chemin des Aubaneaux - 26420 La Chapelle en Vercors
 06 70 36 48 35 Site : www.gites-lesserres.com - Mail : gites.lesserres@gmail.com

Le locataire

Nom & Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP/Ville : _____
 Tél (fixe + portable) : _____
 Mail : _____

Composition de la famille

- Nombre d'adultes
 Nombre d'enfants 2 à 17 ans
 Nombre d'enfants moins de 2 ans

Réserve et s'engage à occuper un GÎTE

ARRIVÉE le _____ à partir de 16 h

DÉPART le _____ avant 10 h

- 2/4 personnes « Les Nivéoles » ★★
 2/4 personnes « La Dauphinelle » ★★
 6 personnes « L'Orchis Vanille » ★★★

- ✓ Animaux non acceptés
 ✓ Gîte non-fumeur
 ✓ Accès Internet - Wifi

Options

- Kit linge de toilette : 5.00 €/pers oui Nbre : ____
 • Kit linge de lit simple : 8.00 € le lit oui Nbre : ____
 • Kit linge de lit double : 12.00 € le lit oui Nbre : ____

- Forfait ménage par gîte : 50.00 € oui
 • Lit bébé – Chaise haute (gratuit) oui
 • Lit d'appoint enfant (gratuit) oui

Prix du séjour

Le prix du séjour s'élève à _____ €. Il ne deviendra effectif qu'après réception d'un versement d'un acompte de _____ € (30 % du prix de la location). Le solde d'un montant de _____ € et la taxe de séjour seront à régler à l'arrivée.

Vous pouvez régler votre séjour par chèque bancaire, espèces et chèques vacances.

Le locataire déclare avoir pris connaissance au verso des conditions de location et déclare les accepter.

Le Locataire, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Le Propriétaire, le _____

Gîtes Les Serres
 Les Aubaneaux
 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
 06 70 36 48 35
www.gites-lesserres.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Location à la semaine du samedi à partir de 16 h 00 au samedi avant 10 h 00 et au week-end du vendredi 16 h 00 au dimanche 10 h 00.

Les locations ne peuvent être occupées que par 4 ou 6 personnes maximum selon le type de meublé.

Un chèque d'acompte correspondant à 30 % de la valeur du séjour doit être joint au contrat de location.

L'acompte de réservation maintient la validité de votre séjour 48 h après votre date d'arrivée prévue, mais ne pourra être restitué que si votre désistement nous parvient 15 jours avant, que celui-ci soit justifié par un événement recevable.

Si pour une raison quelconque, la durée de votre séjour est écourtée, le montant total du séjour reste acquis. En cas d'arrivée retardée et non signalée, la location devient disponible 24 heures plus tard et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Un chèque de caution de 200 €, non encaissé, vous sera demandé à l'arrivée ainsi qu'un chèque de 50.00 € pour le ménage.

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ. Le forfait nettoyage d'un montant de 50.00 € vous sera facturé si la location n'est pas rendue dans un parfait état de propreté.

Toute casse, perte d'objet ou de matériel sera facturable selon la valeur estimée.

Les meublés sont entièrement équipés, seuls restent à votre charge les draps et le linge de toilette.

Pour toute modification des dates de réservation, il ne pourra être garanti la même location, ni la réservation pour la période souhaitée.

Les locataires sont instamment priés d'éviter tous bruits qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Le locataire est responsable des conséquences dommageables de ses actes, de ceux des personnes qui bénéficient à ses côtés du meublé ainsi que des personnes qu'il accueille.

Le locataire doit justifier d'une assurance responsabilité civile.

Les ordures ménagères et les déchets de toute nature doivent être déposés dans les poubelles. Des conteneurs de tri sélectif sont mis à disposition dans le village.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du meublé et de ses installations.

Des jeux sont proposés et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.

LES ENFANTS DEVRONT TOUJOURS ÊTRE SOUS LA SURVEILLANCE DE LEURS PARENTS.

Dans le cas où un locataire perturberait le séjour des autres locataires ou ne respecterait pas les conditions générales de location, le loueur pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée aux conditions générales de location et après mise en demeure par le loueur de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le loueur pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Tous les locataires sont tenus de se conformer aux conditions générales de location.

Si vous désirez réserver une location, veuillez remplir le contrat de location, et nous le renvoyer signé et accompagné du chèque d'acompte de 30 % du séjour.

Nous vous enverrons une copie du présent contrat qui vaudra acceptation de notre part, indiquant vos dates de séjour ainsi que votre location.

